



Expulsion logement avec des enfants à charge

Par Kitty13

Bonjour à tous,

J'occupe un logement sans bail. Ma propriétaire a décidé de m'attribuer des ennuis et a saisi la justice. J'ai pas prit au sérieux les courriers d'huissier etc..

Je viens de recevoir une décision de justice stipulant que je suis expulsé de mon logement à partir du 15 octobre 2023.

J'ai 2 enfants de 3 ans (scolarisé) et 2 mois.

Je peux être expulsé même avec des enfants à charge et scolarisé ?

Merci à tout ceux qui me répondront

Par yapasdequoi

Bonjour,

Oui il est possible de vous expulser, les enfants ne vous protègent pas.

Contactez les services sociaux rapidement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Je peux être expulsé même avec des enfants à charge et scolarisé ?

Peut-être mais aux termes d'une procédure assez complexe. Le jugement rendu par le juge du fond ne suffit pas. Vous devriez saisir sans tarder les services sociaux.

Que dit le jugement ? Quelles est la raison de ce jugement ? Un défaut de paiement, une installation sans droit ni titre ?

Par Isadore

Bonjour,

Avoir des enfants n'est en effet pas un obstacle à l'expulsion. Cependant au vu du profil de votre foyer, une solution de relogement vous sera proposée, ne serait-ce qu'une place en foyer ou une chambre d'hôtel.

Comme le dit Nihilscio, il faudrait en savoir plus sur votre situation.

Contactez d'urgence les services sociaux.

Vos enfants ont-ils un autre parent dont vous êtes séparée ? Si oui, vous verse-t-il une pension alimentaire ? Serait-il capable et désireux d'accueillir les enfants ?